



LETTRÉ D'INFORMATION À TOUS LES PERSONNELS SOCIAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère, à la demande des organisations syndicales, a communiqué la répartition des 300 postes créés d'assistant·es de service social, d'infirmier·ères et de psychologues (100 postes pour chaque corps).



COMMENT LE MINISTÈRE A-T-IL RÉPARTI LES 100 POSTES

D'ASSISTANT·ES DE SERVICE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE ?

Tout d'abord, rappelons que la santé physique et psychique des élèves a été reconnue comme l'une des priorités de notre ministre. C'est dans ce contexte que ces créations de postes de personnels de santé et services sociaux ont été annoncées par le ministre lui-même, peu après sa prise de fonction fin octobre 2025.

Cette dotation de moyens supplémentaires au titre du « plan santé mentale » et sa répartition se sont faites en tenant compte de certains critères : collèges dits « en situation aberrante », nombre moyen d'élèves par personnel, IPS (indice de position sociale)...

Les collèges dits « en situation aberrante » sont les établissements n'étant pas en Réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+) alors qu'ils ont tous les critères pour en faire partie. Si le ministre reconnaît l'absurdité de la situation, la CGT Éduc'action rappelle qu'elle est le résultat de choix politiques portés par le ministère. En effet, l'absence de révision de la carte d'éducation prioritaire depuis 2015 (malgré les revendications des organisations syndicales) et les budgets austéritaires conduisent à de pseudo-solutions ne répondant en rien aux problématiques de terrain.

Au final, **ces 100 créations de postes sont bien dérisoires au regard des manques criants sur le terrain** et ne sont pas une réponse aux revendications de la CGT Éduc'action pour faire face aux besoins dans le 1^{er} degré et le 2nd degré. Ces créations n'empêcheront pas non plus certain·es collègues de continuer d'exercer sur 5 établissements ou les personnels sociaux d'être personnes-ressource dans le cadre du protocole santé mentale, du dispositif Phare ou du programme EVARS...

Si le ministère souhaite que les personnels sociaux mènent des actions collectives dans leurs établissements (mises en avant dans le cadre de l'enquête sociale annuelle), **la CGT Éduc'action s'interroge sur les moyens réels et les conditions permettant à ces personnels de remplir correctement leurs missions** alors qu'ils doivent travailler sur plusieurs fronts. Avec aussi peu, on ne pourra pas faire des miracles, malheureusement...